

# DOSSIER DE PRESSE

---

---

Conseil Communautaire  
Jeudi 28 juin 2018

**Contact presse :** Céline Carole  
Attachée de presse ■ Cabinet du Président  
c.carole@agglo-pvm.fr ■ Tél. : 01 60 37 24 13

[www.agglo-pvm.fr](http://www.agglo-pvm.fr)



Paris  
Vallée de la Marne  
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

# Sommaire

✓ A l'ordre du jour du Conseil Communautaire

Compte administratif Budget principal Exercice 2017

*Un résultat fruit de la bonne gestion de l'Agglomération*

Dispositif de contractualisation avec l'Etat

*Une remise en cause de l'autonomie financière des collectivités*

Soutien à l'UMS Pontault-Combault handball saison sportive 2018/2019

*Une opportunité unique pour le rayonnement de l'Agglomération*

✓ Les prochains rendez-vous de l'agglo



## Un résultat fruit de la bonne gestion de l'Agglomération

Le Compte Administratif 2017 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre les 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2017, soit le second budget de l'agglomération Paris – Vallée de la Marne.

**Le Compte Administratif fait apparaître un résultat cumulé sur l'exercice 2017 de 9,905 millions d'euros.**

Ce résultat est le fruit des efforts de gestion au quotidien des services de l'agglomération dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Celui-ci a notamment permis de pouvoir voter le Budget 2018 sans aucune augmentation des taux de fiscalité des habitants de Paris – Vallée de la Marne.

### **Les dépenses de fonctionnement**

En 2017, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 123,709 millions d'euros soit une baisse de 3,49% par rapport au compte administratif 2016. Les charges à caractère général affichent une baisse de 8,63% par rapport au CA 2016 grâce aux efforts d'économies réalisés par les services de l'Agglomération.

### **Les dépenses d'investissement**

En 2017, les dépenses d'investissement s'élèvent à 46,657 millions d'euros dont 18 millions de dépenses d'équipement dont la construction de la Maison de l'Entreprise Innovante, les études pour la construction du pôle nautique intercommunal à Champs-sur-Marne ou la mise en place de circulation douces à Roissy-en-Brie.



## Une remise en cause de l'autonomie financière des collectivités

En application de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, les collectivités et EPCI dont les dépenses de fonctionnement dépassent les 60 millions d'euros par an sont invitées à signer un contrat avec l'État, d'ici au 30 juin. Un contrat par lequel les collectivités s'engagent à ne pas dépasser un taux de croissance des dépenses de fonctionnement de 1,2 % par an, inflation comprise.

### Pourquoi signer ce contrat ?

Le dispositif prévoit une « **reprise financière** » dans la Dotation Globale de Fonctionnement pour les collectivités qui ne respecteraient pas leurs engagements. Le montant de cette reprise sera égal à 75 % du montant de l'écart constaté si la collectivité a signé un contrat mais il sera égal à 100 % pour les collectivités concernées qui n'ont pas signé de contrat.

De plus, le plafond des dépenses de fonctionnement de 1,2% par an pourrait être revu à la baisse si la collectivité n'est pas signataire.

### Des marges de manœuvres inexistantes

L'Etat ne prend pas en compte l'évolution des recettes dans son dispositif.

Les communes ne pourront plus transférer de compétences supplémentaires car l'Etat pourrait sanctionner l'Agglomération pour des dépenses supplémentaires même si celles-ci sont compensées par les communes.

L'agglomération ne pourra pas s'inscrire dans les politiques gouvernementales nécessitant davantage de crédits de fonctionnement, même celles subventionnées, comme l'ouverture des médiathèques le dimanche.



### Une remise en cause de l'autonomie financière des collectivités

Paul Miguel, Président de Paris – Vallée de la Marne précise dans son intervention que l'agglomération n'avait guère d'autre choix que de signer : « *Ce n'est pas un contrat mais une lettre de cadrage que l'on nous demande de signer, en un mot un diktat. On nous demande de limiter nos dépenses à 1,2% inflation comprise. Pourquoi pas, nous le faisons déjà. Nous le faisons déjà notamment parce que nous y sommes contraints par les baisses successives de dotations et les difficultés rencontrées suite à la fusion.*

*Quoi que nous fassions, nous aurons les mêmes contraintes, exactement les mêmes. Si ce n'est le plaisir de tenir tête, nous ne gagnons aucune souplesse, aucune liberté à ne pas signer. En cas de dépassement du seuil d'augmentation d'1,2%, c'est une pénalité de 100% du montant de ce dépassement qui sera imposé aux non signataires.*

*De plus, ce seuil d'1,2% serait revu à la baisse si nous ne signons pas. Je ne veux pas faire courir ce risque à notre intercommunalité. En tous les cas, la capacité d'action de notre communauté d'agglomération va être grandement limitée.*

*Soit les objectifs sont tenus mais au prix de choix mortifères pour nos agents et notre collectivité, soit ils ne le sont pas et les sanctions financières sont lourdes. »*

#### **Chiffres clefs :**

**322 collectivités sont concernées en France par ce dispositif.**

**Toutes les régions, tous les départements, les collectivités de Corse, de Martinique, la Guadeloupe, de Guyane et de La Réunion, ainsi que la métropole de Lyon.**

**145 communes et 62 EPCI.**



## Une opportunité unique pour le rayonnement de l'Agglomération

Le club UMS Handball de Pontault-Combault accède pour la saison prochaine à la « starligue », le plus haut niveau français de compétition pour ce sport. Le club fait désormais partie de l'élite nationale et évoluera dans un championnat qui regroupe notamment les trois premières équipes de la Ligue européenne des Champions que sont Montpellier, Nantes et Paris Saint-Germain.

Le budget minimum requis en élite étant de 1,6 M€, le club se devait de trouver des financements supplémentaires pour valider cette montée en puissance. Le soutien et le partenariat avec un club de ce niveau représente une opportunité unique de visibilité et de rayonnement pour l'ensemble du territoire. C'est pourquoi, les élus de la Communauté d'Agglomération, en vertu de la compétence facultative relative au soutien d'évènements sportifs dont le rayonnement est supra-communal, proposent d'attribuer un soutien financier d'un montant de 100 000 euros au club de Pontault-Combault.

### **Le soutien financier de Paris-Vallée de la Marne au club de handball est conditionné à une convention qui répond à plusieurs objectifs :**

- Soutenir la participation du club dans le championnat « STARLIGUE » de handball qui induit le rayonnement du territoire au-delà de ses frontières,
- Permettre à un large public, notamment les plus jeunes, de pouvoir accéder à des compétitions de haut niveau,
- Participer à la création d'un « Plan Handball Paris-Vallée de la Marne » qui organise la promotion du Handball sur le territoire : par la conduite d'actions de formation de sportifs et d'encadrants et de détection afin d'organiser une filière de recrutement visant à consolider la structure de haut niveau, par le développement de liens entre le club évoluant au plus haut niveau et les autres clubs locaux visant tout à la fois à organiser la progression de l'ensemble des clubs et à pérenniser une filière formatrice.



## Une opportunité unique pour le rayonnement de l'Agglomération

### Le club s'engage ainsi notamment à :

- Organiser et soutenir des animations en direction des écoles, collèges et lycées du territoire,
- Organiser des animations (entraînements, stages, formations d'éducateurs,...) en direction des clubs de Handball des communes du territoire. Ainsi, la structure élite du club s'engage à se mettre à disposition des clubs du territoire en vue de les accompagner dans la formation des jeunes joueurs et celle des encadrants.
- En second lieu, à travers le développement de liens entre le club évoluant au plus haut niveau et les autres clubs, dans le cadre d'un plan « Handball », dont les bases pourraient être posées à cette occasion, visant tout à la fois à organiser la progression de l'ensemble des clubs et à pérenniser une filière formatrice.

Enfin, l'organisation des matchs de niveau national et international va générer la visite d'un public nombreux venu de tous horizons.

Par le biais de son Office de Tourisme, l'Agglomération pourra mettre en avant les atouts de son territoire en matière de développement économique et plus particulièrement les commerces d'accueil (commerces de bouche, hébergements de proximité qui pourraient accueillir le public à l'occasion des rencontres avec les clubs les plus éloignés, centres commerciaux,...).

### Les prémisses d'une compétence sport de haut niveau

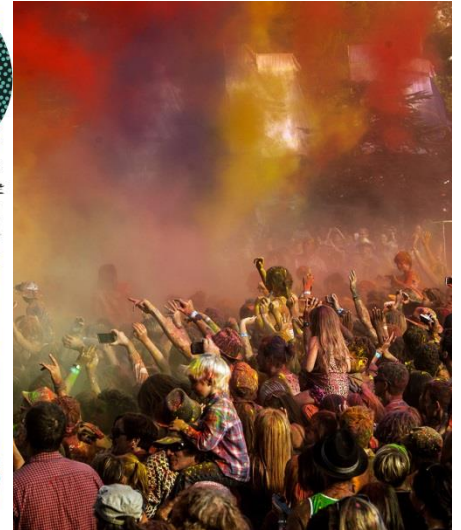
Pour Paul Miguel, président de Paris – Vallée de la Marne : « la communauté d'agglomération appuie ce soutien en vertu de sa compétence facultative relative au soutien d'évènements sportifs dont le rayonnement est supra-communal. Néanmoins, il s'agit bien d'une orientation vers le soutien du sport de haut niveau qui doit s'amorcer. Des propositions seront rapidement mises en débat dans ce sens. »

# Les prochains rendez-vous de l'agglomération

## *Festival Par Has'Art*

*du 3 au 12 juillet dans toutes  
les villes de l'Agglomération  
Temps fort les 7 et 8 juillet à Chelles*

*Tout le programme sur [agglom-pvm.fr/actualites](http://agglom-pvm.fr/actualites)*



## *Partir en livre et Bibliothèques de rue en juillet - août*

*Les bibliothécaires prennent leur quartier d'été à deux pas de chez vous en proposant des animations hors les murs tout l'été.  
Tout le programme sur [agglom-pvm.fr/actualites](http://agglom-pvm.fr/actualites)*



# Prochain conseil communautaire

---

---

**Jeudi 4 octobre 2018**  
**19 h 30**

**Contact presse :** Céline Carole  
Attachée de presse ■ Cabinet du Président  
c.carole@agglo-pvm.fr ■ Tél. : 01 60 37 24 13

[www.agglo-pvm.fr](http://www.agglo-pvm.fr)



Paris  
**Vallée de la Marne**  
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION